Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexe VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954.

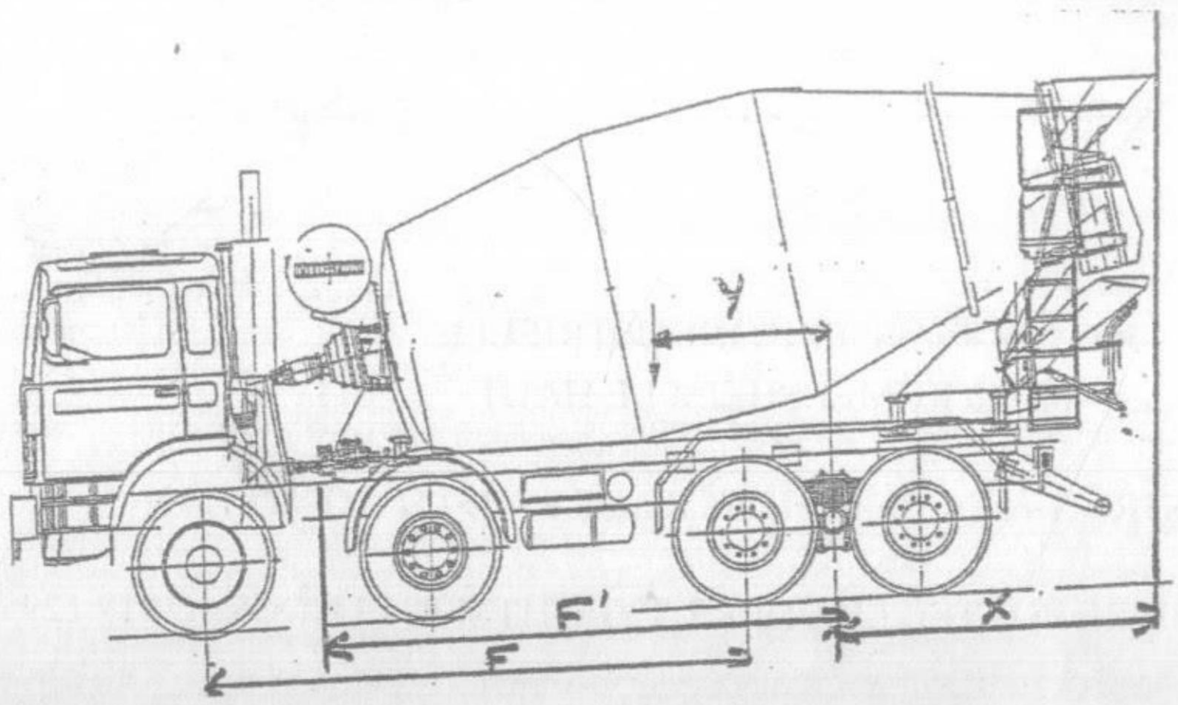

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot) $Ch\ AV = Ch \times \frac{Y}{F'}$ = 18 650 × $\frac{1,140}{4,025}$ = 5 282 kg

Essieu(x) AR $Ch\ AR = Ch \times \frac{F' - Y}{F'}$ = 18 650 × $\frac{2,885}{4,025}$ = 13 368 kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu (x) AV (ou pivot)

- Poids à vide : PV.AV = 7 440 kg
- Poids conducteur et passagers :
- p.AV = 150 kg
- Ch AV = 5 282 kg
- PT AV total = 12 872 kg
- PT AV autorisé :
  - minimal (2) xxxxxx kg
  - maximal (2) 14 200 kg

Essieu (x) AR

- Poids à vide : PV.AR = 5 760 kg
- Poids conducteur et passagers :
- p.AR = xxxxxx kg
- Ch AR = 13 368 kg
- PT AR total = 19 128 kg
- PT AR autorisé :
  - minimal (2) xxxxxx kg
  - maximal (2) 21 000 kg

Fait à Rumersheim, le 07/02/07

signature et cachet

RTL CARROSSERIE INDUSTRIELLE
Z.A. 2 Rue des Vosges
68740 RUMERSHEIM LE HAUT
Tél : 03.89.26.17.86 Fax : 03.89.26.09.68

NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.
Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de ce chargement.
Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.
Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.

GRAPHIC ECLAIR 01 43 30 99 99